



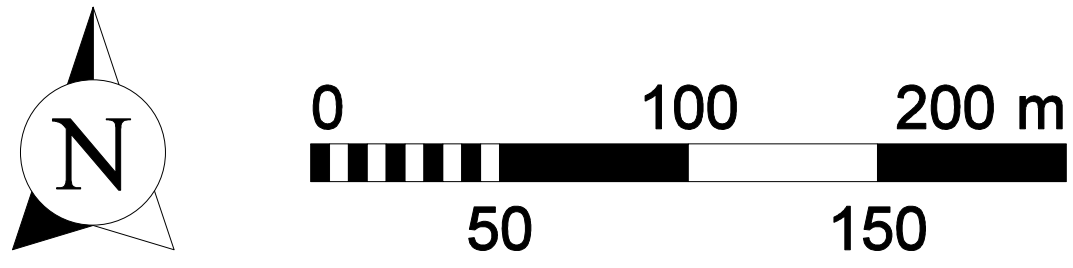
LÉGENDE

1. PRESCRIPTIONS EDICTÉES PAR LE PLU

- LIMITE DE ZONE
- ESPACE BOISÉ CLASSÉ (ART L113-1 à L113-7 et ART R113-1 à R113-14)
- EMPLACEMENT RÉSERVÉ
- MARGE DE REcul
- JARDINS ET CŒURS D'ILOTS (ART. L151.19 CU)
- PARCS ET JARDINS (ART. L151.19 CU)
- CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE (ART. L151.19 CU)
- ARBRE PROTÉGÉ (ART. L151.19 CU)
- BÂTI REPÉRÉ LABEL « ARCHITECTURE CONTEMPORAINE REMARQUABLE »
- PLANTATIONS D'ALIGNEMENTS (ART. L151.19 CU)
- LOCALISATION SYMBOLIQUE DES ESPACES ET OUVRAGES PUBLICS ET INSTALLATIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
- LOCALISATION SYMBOLIQUE DES VOIRIES À CRÉER
- SENTIERS À CONSERVER (ART. L151-38 CU)
- PÉRIMÈTRE DE PROTECTION (Risques industriels)
- SECTEUR FAISANT L'OBJET D'UNE FICHE PROJET DANS LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENTS
- CROISSANT TERTIAIRE

2. PRESCRIPTIONS REPORTÉES SUR LE PLU

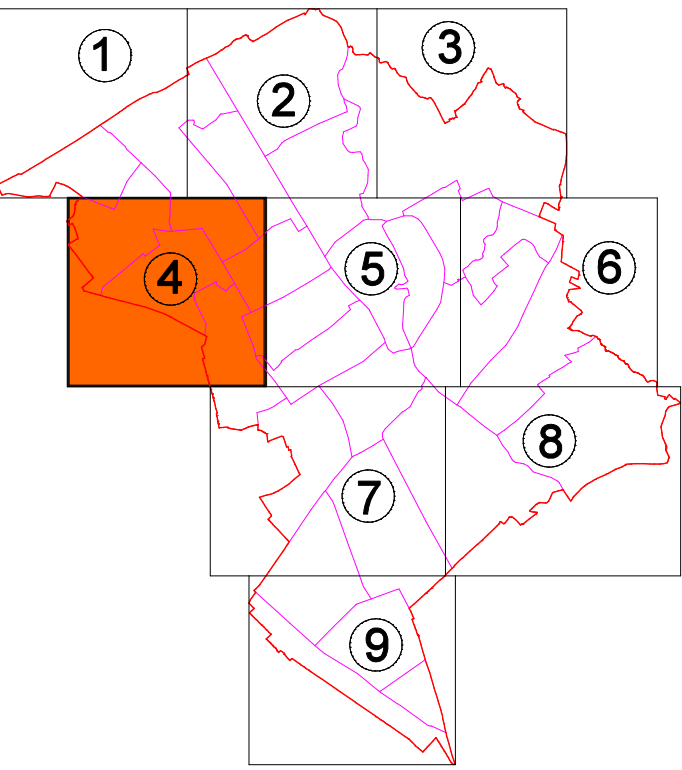
- PÉRIMÈTRE DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR
- PÉRIMÈTRE DE PROTECTION AU TITRE DES ABORDS DE MONUMENTS HISTORIQUES (AC1)



PLAN LOCAL D'URBANISME



PLANCHE 4



5. DOCUMENTS GRAPHIQUES

PLU approuvé le 24 juin 2004
Modification n°1 le 10 mai 2007
Révision simplifiée n°1 le 12 février 2009
Modification n°2 le 27 mai 2010
Modification n°3 le 09 février 2012
Modification n°4 le 05 juillet 2013
Mise à jour n°1 le 28 novembre 2014
Modification simplifiée n°5 le 11 décembre 2015
Modification simplifiée n°6 le 23 juin 2017
Mise à jour n°2 le 15 février 2018
Modification simplifiée n°7 le 16 décembre 2019
Mise à jour n°3 le 4 octobre 2022
Modification simplifiée n°8 le 30 mars 2023
Modification n°9 le 3 avril 2025